

imprimait au prince , au chancelier et à chacun des commissaires de l'imprimerie.

Boudot s'associa aussitôt Etienne Ganeau. Le duc du Maine, pour leur aider à acheter une partie du matériel, et à faire les premiers frais d'établissement, leur avança 6,000 livres.

Suivant conventions faites à Paris , le 11 août 1699, Boudot céda son privilège à Etienne Ganeau , qui en fut mis en possession par arrêt du Parlement de Dombes , le 1^{er} septembre de la même année.

Boudot et ses enfants restèrent titulaires de ce privilège jusqu'en 1707.

V. ETIENNE GANEAU ET COMPAGNIE.

Boudot étant mort, sa femme et ses enfants, ne mettant pas assez de soin à faire valoir leur privilège , en furent déboutés , et Ganeau devint directeur titulaire de l'imprimerie de S. A. S. , le 28 août 1707.

Dès cette année , Ganeau s'associa avec plusieurs libraires qui formèrent la compagnie dite de *Trévoux*. Leurs capitaux, réunis permirent de donner encore à l'imprimerie une plus grande extension, et facilitèrent l'entreprise d'un nombre considérable d'ouvrages. En 1723 , l'ancien couvent des Pères du tiers-ordre de Saint-François était insuffisant pour contenir tout leur matériel et le nombre nécessaire d'ouvriers. Les associés demandèrent au Prince la concession du jardin dépendant du couvent, pour y faire construire , à leurs frais, un vaste édifice en rapport avec leurs vues ; ce qui leur fut accordé par lettres données à Sceaux au mois de mai de la même année (1). Une grande partie de ces bâtiments fut démolie depuis, mais il en reste encore assez pour faire juger du tout.

En 1732 et 1733, années qui pouvaient servir de moyenne pour la production de l'imprimerie de Trévoux, sept presses fonctionnaient continuellement. Nous ne savons pas au juste quel était le

(1) Archives de la mairie de Trévoux.